

## BP 2011 – RAPPORT n° 22 POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Intervention de Jean-Raymond VINCIGUERRA – Groupe Socialiste et apparenté

Deux préoccupations majeures dans ce rapport, qui vont nous amener à exprimer notre désaccord.

Sur les deux sujets suivants :

Eau et milieu marin.

Déchets, énergies renouvelables, air.

### Eau et milieu marin.

Le rapport reprend le contrat de rivière, sans doute pour mémoire...

La part la plus importante de ce rapport concerne le complément du PAPI.

Ces compléments sont totalement en cohérence avec les observations du Conseil Général à propos du PPRI, cela n'étonnera personne :

Par ces compléments du PAPI, on procède au corsetage du fleuve et de ses affluents :

- Vallons de Lingostière, de Vallière et de Saint-Blaise
- Renforcement de la digue des Français, des protections sur la zone de Carros et des digues de rive gauche (Castagniers, St-Blaise, St-Martin du Var, La Roquette sur Var).

La continuation de cette logique de corsetage au-delà de la stricte protection de l'existant n'est pas forcément la meilleure méthode, à la fois sur le fond et aussi, tout particulièrement dans la mesure où cette logique n'est sans doute pas exempte de préoccupations de concentration urbaine qui vont de pair avec la démarche d'Opération d'Intérêt National

Enfin, et il faut le regretter, on constate que les travaux d'abaissement des seuils, préconisés dans le SAGE, sont plus que modestement programmés :

- Seuil n°8, reporté
- Seuil n°10 laissé aux bons soins de l'érosion naturelle
- Seul le seuil n°9 retient l'attention de ce rapport.

C'est bien peu pour ce qui relève de la catégorie d'aménagements la plus efficace pour la réduction du risque inondation.

### Déchets, énergies renouvelables, air.

Déjà, l'assemblage est sinon hétéroclite du moins bien significatif :

En fait, vous vous situez dans le droit fil de la pensée lobbyiste en matière de déchet, celle des prestataires de service qui ont joyeusement investi et pollué le grenelle de l'environnement, et qui ont imposé une opinion selon laquelle les déchets sont des ressources d'énergies renouvelables, alors que pour leur écrasante majorité les déchets ménagers sont des produits en fin de vie, un gisement de matières premières de réemploi.

L'alternative se situe entre détruire pour produire un peu d'énergie ou rendre réutilisable afin de ne pas épuiser trop vite le stock de matières premières de notre planète.

La principale mesure concernant les déchets portée par ce rapport est le projet de construction d'une plate forme de maturation des mâchefers issus de l'incinération des Ordures Ménagères.

Voilà qui est intéressant, la collectivité publique va donc financer un équipement coûteux et hasardeux pour permettre aux prestataires privés de continuer d'incinérer des déchets ménagers en utilisant des équipements qui, je le répète, sont totalement inadaptés au respect des dispositions de valorisation matière qui ressortent de la loi. Pour faire simple, les prestataires continuent d'exploiter jusqu'à la corde leurs équipements déjà largement rentabilisés et l'argent public prend en charge les scories de ce fonctionnement privé et, vu la taille des scories, le coût ne sera pas innocent même s'il n'apparaît pas clairement dans le rapport.

De plus, le succès de l'entreprise n'est pas assuré, dans la mesure où, notamment dans les fours de l'Ariane on co-incinère les boues séchées des stations d'épuration, on peut se demander comment les mâchefers issus de cette co-incinération pourront être un jour valorisables. (Il existe même des fours où les mâchefers servent de pré-filtre des gaz d'incinération, ces mâchefers là, pour les rendre valorisables, on va avoir du travail)...

Je passe rapidement sur les péripéties du dossier du nouveau four de l'Ouest du département, ce four a visiblement été doté de roulettes, sa localisation est itinérante de sorte qu'il ressemble de plus en plus à la vespasienne voyageuse de Topaze, ce dossier connaît une gestion Pagnolesque !

Nous y reviendrons à propos d'un prochain rapport.

#### Maintenant, revenons aux aspects du rapport sur l'énergie :

Le rapport n°20 fixe à nouveau les aides aux équipements des ménages en vue de favoriser des équipements susceptibles de produire des énergies renouvelables.

Nouveau constat de baisse des aides, peut-être la machine est-elle maintenant lancée, et l'aide n'est elle plus nécessaire pour que cette politique soit reprise par les ménages et avancent sur un rythme de croisière ; ce n'est tout de même pas trop l'avis des professionnels de la partie qui se plaignent de la raréfaction des marchés et des commandes alors qu'ils se sont équipés et ont engagé des frais de formation pour leurs personnels, la relance par les technologies vertes et les emplois de l'environnement est aussi un recours anti-crise, là on baisse sérieusement l'offensive publique, c'est sans doute une erreur.

De plus où vont les aides ? Trois cibles :

- les chauffe-eau solaires : très bien c'est une technologie d'échange de chaleur, mais une aide apparemment uniquement en rénovation, pas en installation nouvelle (première erreur, qui vide l'initiative de tout son sens), et bridée à seulement 300 Euro d'aide, la plus basse (une misère), sur la meilleure initiative en matière d'énergies renouvelables, c'est une erreur.
- les équipements photovoltaïques, 500 Euro, même remarque, ça couvre bien peu l'équipement, mais faut-il s'en plaindre lorsque l'on sait qu'il s'agit d'équipement très contestables en matière d'environnement tant à la construction qu'au démontage en fin de vie, que la fabrication, jusqu'au montage final se situe dans des pays bien peu regardant sur les précautions à prendre pour la protection de l'environnement et celle des personnels et que le démantèlement est confié à des pays pauvres, où les protections nécessaires sont inexistantes. C'est une subvention déguisée à quelques lobbys locaux ou nationaux au détriment de la globalité de l'environnement, de telles incitation seraient plutôt à proscrire. Nous aurons, là aussi l'occasion d'y revenir à propos d'un prochain rapport.
- enfin les chaudières à plaquettes à bois (800 Euro) pourquoi pas, sauf que je rappelle à nouveau que les chaudières les mieux adaptées au service des ménages sont les chaudières à granulés de bois, celles à plaquettes s'adressent plutôt aux gros volumes de chauffe : Etablissements Recevant du Public, bâtiments des collectivités... Donc encore un coup d'épée dans l'eau pour les ménages.

Visiblement on veut réduire le volume des subventions, on s'y prend de la pire des façons en feignant d'aider et en apposant des goulots d'étranglement partout, aboutissant à l'inefficacité de ces aides.

A quand une véritable politique de soutien à l'économie verte, aux logements à énergie positive par exemple, pourquoi ne pas mieux accompagner notre charte HQE ? Pourquoi ne pas s'intéresser aux constructions ? Pourquoi ne pas rechercher à installer dans notre département des entreprises innovantes de ce point de vue ? L'énergie géothermique même au service des logements individuelles est une niche très intéressante et on la néglige, de sorte qu'elle est réservée à ceux qui en ont les moyens ce n'est pas la bonne méthode...

Pour toutes ces raisons, nous refuserons d'approuver ce rapport.